

Commission : Développement Durable
Question : Vers une gestion mondiale des déchets industriels
Auteur : Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a une longue histoire de gestion des déchets. La stratégie du pays à cet égard fût créée en 2010, remplaçant celle du 2002, prenant des mesures pour traiter la gestion et la réduction des déchets et fixant des objectifs visant le “Zéro déchet”.

Ces réglementations ont amélioré l'efficacité avec laquelle les ressources sont utilisées, réduisant l'impact sur l'environnement ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets dangereux, tout en évitant leur génération et collaborant à résoudre les problèmes de nettoyage. Cela a soutenu les politiques et les programmes mis en œuvre par le gouvernement et a formé la base pour la collaboration avec le Ministère de l'Environnement sur les questions nationales des déchets.

Ces mesures assument que les déchets industriels sont nocifs (qu'ils soient inertes: qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique; banals: ordures ménagères; ou spéciaux: déchets dont l'élimination nécessite des précautions particulières), et qu'ils résultent d'activités de production artisanale, commerciale, industrielle ou tertiaire. Pour cette raison, leur élimination doit être assumée financièrement par leurs producteurs.

Les raisons de cette position est de fournir des avantages économiques, sociaux et culturels à la Nouvelle-Zélande et de réduire les effets polluants des déchets sur l'environnement du pays et du monde entier. Ses objectifs principaux sont deux : réduire les effets nocifs des déchets et améliorer l'efficacité des ressources.

La stratégie globale fournit des directives aux administrations centrales et locales, aux entreprises (y compris le secteur des déchets industriels), aux collectivités et aux citoyens qui encouragent une réduction de la quantité des déchets qu'ils génèrent. Elle a une approche flexible et peut être adaptée à différentes situations, qui assurent que les activités de gestion et de minimisation des déchets soient appropriées aux situations locales.

La loi du “ Minimisation Act de 2008 ” a contribué à changer les prix autour de déchets en introduisant l'impôt (prélèvement) à l'élimination des déchets et générant des fonds pour les initiatives de minimisation des déchets à travers le Fond de Minimisation des déchets et des paiements de la redevance territoriale. L'objet du prélèvement est d'augmenter le prix de l'élimination des déchets afin de mieux refléter le coût des déchets dans l'environnement, la société et l'économie et générer de l'argent pour les initiatives de minimisation des déchets.

Le Fond rend faisables des projets qui peuvent aller de la construction de nouvelles infrastructures de déchets à la promotion de nouveaux marchés pour les déchets.

Les déchets sont maintenant mieux disposés en volume, gérés convenablement au sein d'établissements mieux conçus et la majorité de néo-zélandais ont accès à un rang majeur de services de recyclage. L'industrie du recyclage a monté vers de standards plus élevés et a embrassé de nouvelles opportunités.

Tout de même, les recherches se poursuivent pour mettre en évidence la valeur du recyclage. Cependant, la collecte et le transport des matériaux pour le recyclage, la réutilisation et la récupération peuvent être coûteux en raison de la population dispersée de la Nouvelle-Zélande. Mais la réutilisation des déchets, le recyclage et la récupération sont souvent (techniquement) réalisables et économiquement de plus en plus viables. Collectivités (locales...) et entreprises sont encouragées à accroître l'accès au recyclage, en particulier dans les zones urbaines.

En raison de l'amélioration des contrôles environnementaux et au travail du gouvernement local, de la communauté et des entreprises, il y a eu des progrès significatifs dans la gestion des déchets et dans leur réduction à travers la décennie écoulée, mais d'autres améliorations peuvent être accomplies dans le futur.